

Licence Professionnelle Mention Métiers de la GRH : assistant Parcours Gestion des Ressources Humaines (GRH)

REFERENCE : 13PB399L

Apprentissage CFA du SUP (contrats privés)

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2023/2024

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>IUT Dijon-Auxerre</p> <p>Responsable pédagogique Stephane PRIEUR Maître de Conférences stephane.prieur@u-bourgogne.fr</p>	<p>Chargée de gestion de formation Laurence RIGAUD / Tél : 06 61 37 97 75</p> <p>Chargée d'ingénierie de formation Fiona BOUROGA / Tél : 03.80.39.55.28</p> <p>Adresse de contact formation.continue-iut.dijonauxerre@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

Cette licence professionnelle « Gestion des Ressources Humaines », proposée uniquement en alternance avec contrat de professionnalisation, répond à plusieurs objectifs qui sont notamment :

- répondre aux besoins croissants des entreprises en matière de gestion des ressources humaines,
- participer à l'essor économique en proposant une formation en adéquation avec la demande du marché,
- offrir à des diplômés Bac+2, une insertion professionnelle immédiate par l'intermédiaire du contrat de professionnalisation, tout en les formant de façon adéquate vis-à-vis du marché du travail,
- permettre à des salariés d'entreprises ou à des demandeurs d'emploi d'avoir la possibilité de conceptualiser les savoir et savoir-faire acquis en entreprise et d'avoir une vision globale de leur fonction en mettant en œuvre si nécessaire la validation des acquis d'expériences,

PUBLIC

Public âgé de maximum 30 ans (29 ans révolus).

L'âge maximum peut être porté à 35 ans (34 ans révolus) dans les cas suivants :

- apprenti qui souhaite signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu ;
- précédent contrat de l'apprenti rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ;
- précédent contrat de l'apprenti rompu pour inaptitude physique et temporaire.

Il n'y a pas d'âge limite dans les cas suivants :

- travailleur reconnu handicapé ;
- création ou repris d'une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme ;
- personne inscrite en tant que sportif de haut niveau.



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

PRE-REQUIS

La formation s'adresse aux étudiants issus des diplômes de formations initiales BAC+2 correspondant à 120 crédits validés dans un cursus niveau Licence, DUT et BTS.

Par validation d'acquis de l'expérience.

Par équivalence de diplôme.

FORMATEURS

L'encadrement est assuré par les deux responsables pédagogiques de la formation.

La formation est dispensée par des enseignants-chercheurs de l'IUT Dijon-Auxerre de l'Université de Bourgogne. Des intervenants professionnels font également partie de l'équipe pédagogique.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée de la formation : 455h (hors période en entreprise).

Lieu de la formation : IUT Dijon-Auxerre, site d'Auxerre uniquement.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Les enseignements se déroulent sous forme de cours magistraux et travaux dirigés.

MOYENS TECHNIQUES

Les enseignements se déroulent dans des salles de cours, salles informatiques.

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Dépôts des candidatures sur le site de l'IUT via Ecandidateur : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat/#!accueilView>

Les procédures de sélection sont de nature pédagogique (commission pédagogique) ; celles de recrutement sont propres aux employeurs.

Les admissions sont effectives à la condition de la signature, avec une entreprise, d'un contrat d'apprentissage et dans la limite de la capacité d'accueil de la licence professionnelle.

Dates limites de dépôt des candidatures à l'IUT : début avril

Sélection pédagogique (examen des candidatures par la commission pédagogique) : fin avril

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

La licence professionnelle est décernée aux personnes ayant obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22.

Par ailleurs les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université.

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

Les métiers visés par cette formation sont les métiers de l'assistantat RH dans tous les champs de la fonction RH.

Le titulaire de la licence intervient, sous l'autorité d'un responsable, dans le champ des ressources humaines, dans un contexte industriel ou de services. Il est en mesure de mettre en œuvre et/ou de choisir des méthodes et outils utilisés dans ce domaine et adaptés à des objectifs liés à la gestion administrative et à la gestion des compétences professionnelles, ainsi que d'accompagner différents interlocuteurs internes ou externes dans des démarches connexes à ces champs des RH, en favorisant les échanges.

Ses activités, qu'il mène de manière autonome, contribuent à la mise en œuvre de la politique de gestion des ressources humaines de l'entreprise. Il intervient sur les champs suivants : le développement des ressources humaines et la gestion et l'administration des ressources humaines.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<http://sefca.u-bourgogne.fr>

<https://iutdijon.u-bourgogne.fr/www/formations/lps/lp-grh.html>

Plus d'infos sur <http://sefca.u-bourgogne.fr>



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr